

# Compte rendu des réunions du conseil municipal

## Réunion du 15 Janvier 2021 à 20H30

L'an deux mil vingt, le 15 janvier 2021 à 20 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 janvier 2021, s'est réuni à la Salle des Fêtes sous la présidence de **M. GIGAN Jean-Marie, Maire**.

Étaient présents : **MM. OUDART Christine, BEZIER Marie-Christine, GODIER Gilles, Adjoint, CHRÉTIEN Christine, PUEL Laurent, GEORGET Céline, HAY Jean-François, GUILLET Massilia, BENOIST Cédric, HUARD Elvis**, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Secrétaire : Massilia GUILLET

### 1. Approbation du Procès Verbal du 11 Décembre 2020

### 2. Présentation du Centre intercommunal d'Action Sociale

Présentation du CIAS par Bénédicte FERRY, Nolwenn GUERIN et Sonia CLOTEAU, des différentes actions et services (épicerie sociale, conférences, cafés parents, café papote....) (power point disponible sur le site internet)

### 3. Ouverture anticipée de crédit avant le vote du budget 2021 (délibération n° 001-2021)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT.

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, le Maire peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement, montant budgétisé, en 2020 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunt ») sont de : 323 860.11 €.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Chap/art	Libellé	Montant TTC	Fournisseur
21568	Défense incendie - poteaux	2340.32	VEOLIA
2183-0023	Informatique Mairie	1464.00	TOUILLER
TOTAL		3804.32	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement pour l'exercice 2021 des crédits ci-dessus pour un montant de 3 804.32 € TTC en complément des restes à réaliser reportés au BP 2021.

### 4. Désignation d'un avocat – litige Pompe à chaleur - Groupe Scolaire (délibération n° 002-2021)

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°011-2020 en date du 29 mai 2020 portant délégation d'attributions à Monsieur le Maire,

Considérant que suite au rapport d'expertise de Monsieur COTREL, expert de

GROUPAMA, la résolution amiable du litige qui oppose à commune de HOUSSAY à la SAS FCPL de CHANGE est compromise,  
Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune,

Le Conseil Municipal, après lecture de la convention, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à ester en justice
- **DESIGNE** Maître Anne-Sophie GOUEDO, avocat au Barreau de LAVAL, demeurant 25 rue du Douanier Rousseau à LAVAL pour représenter la commune.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'honoraires
- **AUTORISE** M. le Maire à régler les frais et honoraires de l'avocat désigné.
- **SOLLICITE** la compagnie d'assurance GROUPAMA au titre du remboursement de ces frais.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce litige.

#### **5. Régime indemnitaire - Mise en place du RIFSEEP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la préfecture, concernant la délibération n°039-2020 sur le versement d'une prime de fin d'année, demandant le retrait de la délibération et de mettre en place, en application du décret n°2014-513 du 20 mai 2014, le RIFSEEP avant la fin de l'année 2021, après le recueil de l'avis du comité technique.

#### **6. Questions diverses**

- **Contrat location photocopieur**

Il convient en ce début d'année de remplacer les photocopieurs existant sur la commune (Mairie et Ecole). Après proposition d'un nouveau contrat de location proposé par la société TOUILLER, le conseil accepte le contrat de location pour un montant trimestriel de 234 € TTC sur 22 trimestres.

- **Rue d'Anjou - Parterres**

Après demande de riverains, le Conseil décide de conserver les parterres et espaces verts sur la place, rue d'Anjou et rappelle qu'aucune place de stationnement n'est attribuée à telle ou telle propriété.

- **Chats errants**

En réflexion sur l'augmentation de chats errants sur la commune, le conseil va sensibiliser la population, avec une communication sur le site et réfléchit sur le financement d'une campagne de stérilisation.

Le Maire clôt la séance à 23H40